



**SAISON 2016 / 2017
ANNONCEMENT
CHALLENGE OPEN 92
Meudon-la-Forêt 92360 le 19 mars 2017
...oooOooo...**

1. Règles générales.....	2
2. Catégories Distances	2
3. Règles de course.....	2
4. Glace et Pistes	3
5. Inscriptions	3
6. Programme.....	3
7. Assurance des patineurs	3
8. Service médical.....	3
9. Equipement des patineurs	4
10. Hébergement des patineurs.....	4
11. Organisation	4

...oooOooo...

Sous l'égide de la Ligue IDF des sports de glace, le Club ASMV de Meudon-la-Forêt 92360 organise le Challenge OPEN 92 de Short-track qui se déroulera à la patinoire -**13 Avenue de Villacoublay Meudon-la-Forêt 92360 le 19 mars 2017.**

La compétition est organisée conformément au règlement sportif national de la CSNPV et au mémorandum des compétitions short track.

1. Règles générales

Le challenge se déroulera conformément aux règles énoncées par le présent announcement. Il est ouvert aux patineurs détenteurs d'une licence auprès d'une fédération membre de l'ISU. Pour les patineurs de clubs français affiliés à la FFSG, ils doivent être titulaires d'une licence compétition vitesse ou d'une licence Kid et respectant les règles fixées dans le règlement susvisé.

2. Catégories Distances

- **Catégorie 1 : Juniors E ayant un temps au 500m inférieur à 57'' plus tous les Juniors D** : regroupés en poules mixtes et classés par temps au 500m. Ces poules établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement mixte par poule sera effectué.

Distances courues : 500m – 500 m – 777m

- **Catégorie 2 : Juniors E ayant un temps au 500m supérieur à 57''** : regroupés en poules mixtes et classés par temps au 500m ; si le junior E n'a pas de référence au 500m, le temps au 333m sera pris en compte. Ces poules établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement mixte par poule sera effectué.

Catégories	Distances
Junior E - poule 1 (mixte)	333 m - 333 m – 500m
Junior E - poule 2(mixte)	333 m - 222 m – 500m
Junior E - poule (mixte)	333 m - 222 m – 333m

Confirmés : autres patineurs : regroupés sans critère de sélection. Les patineurs seront classés par temps au 500m, pour former des poules mixtes. Ces poules établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement mixte par poule sera effectué.

Distances courues : 500m – 500 m – 1000m

3. Règles de course

Les deux premières distances se dérouleront en deux tours (heats, finales). La troisième distance, distance finale en un seul tour, sera établie en fonction du classement des 2 premières distances. Pour chaque catégorie, il sera établi un classement hommes et un classement dames séparé à l'issue de la compétition. Le vainqueur par catégorie sera celui qui aura le plus petit total de points (addition des places obtenues sur chaque distance).

Tous les patineurs seront récompensés.

Tout concurrent se doit de respecter les officiels, leurs consignes et le règlement sous peine de sanction. Dans tous les cas, l'esprit sportif devra être respecté par chacun : participants, officiels, ou responsables de club.

4. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 56x26 sur laquelle seront tracées 3 pistes de 111,12m.

Le tour de la patinoire sera recouvert de matelas de protection.

5. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié compétition ou kid pour la saison en cours et avoir effectué les temps visés ci-dessus.

Les patineurs membres d'un club étranger devront certifier leur appartenance et l'approbation d'une fédération membre de l'ISU. Ils devront pouvoir le justifier sur demande.

Les inscriptions par les présidents de club ou son représentant devront être effectuées comme suit :

- **Préinscriptions au plus tard le 3 mars 2017**
- **Confirmation au plus tard le 10 mars 2017**

Les inscriptions doivent être faites par l'intermédiaire du site web: <https://www.short-track.fr>

Avec information par mail à :

M. Vincent DEMOLINIS meudonvitesse@gmail.com et

M. Bertrand MIUS bertrand.mius@gmail.com

Le montant des frais d'inscriptions est de **15 € par patineur**, à régler par chèque ou cash à l'accueil avant la compétition. Le paiement conditionne la remise des bonnets.

Une caution de 50 € par club est exigée pour la remise des bonnets, elle sera conservé jusqu'à leur complète restitution à l'issue de la compétition.

Les inscriptions hors délais ne pourront pas être prises en compte.

6. Programme

Le programme est le suivant :

- Réunion des coaches : 9h00
- Echauffement catégorie 1 et 2 : 9h00
- Echauffement des confirmés : l'horaire sera programmé ultérieurement lorsque le timing sera établi.

Le programme est susceptible d'être adapté si nécessaire selon les inscriptions.

Le Timing de la compétition sera présenté et remis aux coaches.

7. Assurance des patineurs

Il appartient à chaque club de veiller à ce que les patineurs aient une assurance suffisante.

8. Service médical

Présence de la croix rouge.

9. Equipement des patineurs

Les patineurs devront être équipés d'une combinaison lycra au nom de leur club, d'un casque homologué, d'une paire de gants, d'un protège cou, de genouillère et de protège-tibias. Le port de la combinaison en kevlar est fortement conseillé.

Les extrémités des lames devront avoir un arrondi d'un rayon de 10mm (l'équivalent d'une pièce de 20 cts).

Les bonnets numérotés seront remis sur place lors du tirage au sort.

10. Hébergement des patineurs

Une liste des hôtels disponibles est jointe à l'annonceur.

11. Organisation

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participants dans chaque catégorie.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à M. Vincent DEMOLINIS meudonvitesse@gmail.com ou 06 60 10 79 08

Attention : Suite au communiqué du Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité et faisant suite à l'adaptation de la posture VIGIPIRATE à compter du 16 juillet 2016, il nous est demandé :
« La plus grande vigilance sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, les organisateurs observeront la plus grande vigilance »

Fait le 06/02/2017

M. Vincent DEMOLINIS